A PROPOS D'UNE ÉMISSION : Dossiers de l'Histoire (15 mars 1997)

L'Opus Dei. La longue marche

Le film proposait une histoire de l'Opus Dei à travers la personne de son fondateur, Mgr Escriva de Balaguer. Il procède d'une enquête sur cette association née en 1928.

Le Bureau d'information de la Prélature de l'Opus Dei en France fait les réserves suivantes :

(...) « Contrairement à l'idée que sous-tend cette émission, l'Opus Dei n'est pas le fruit de la volonté d'un prêtre d'" introduire " les chrétiens dans la société civile, pour des raisons tenant à des contextes historiques particuliers. Il s'agit de contribuer à ce que des personnes de tous les milieux prennent conscience de la dignité de la vocation chrétienne et des conséquences qui en découlent : à savoir que tous les hommes sont appelés à la sainteté et qu'ils peuvent l'atteindre dans leur travail professionnel et dans l'accomplissement de leurs devoirs familiaux et sociaux (...).

L'historien et les deux sociologues (dont un ancien membre de l'Opus Dei), interrogés dans l'émission, tendent à tout interpréter dans un sens idéologique, approche qui ne permet pas de saisir la vraie nature de l'Opus Dei » (...).

Le texte du commentaire contient en outre de nombreuses erreurs historiques. Entre autres :

- 1. Mgr Alvaro del Portillo a bien été ordonné Évêque (par Jean-Paul II en 1991). L'actuel Prélat, Mgr Xavier Echevarria n'est donc pas le premier Prélat de l'Opus Dei à être Évêque.
- 2. Jean XXIII a eu des paroles et des gestes d'encouragement pour l'Opus Dei et pour son fondateur. C'est lui, en particulier, qui a décidé de confier à l'Opus Dei la direction d'une œuvre sociale dans un quartier populaire de Rome, le Centre « Educazione. Lavaro. Istruzione. Sport » (ELIS). Il est en tout cas inimaginable de penser que Mgr Escriva ait pu parler d'un Pape comme « du diable ».
- 3. Il n'est pas fait mention de l'affection et des encouragements du successeur de Jean XXIII, Paul VI (inauguration du Centro ELIS, lettre chirographaire au fondateur, nombreuses audiences accordées, à lui et à son successeur, etc.).
- 4. Les universités fondées par des membres de l'Opus Dei dans le monde, ne sont pas réservées à des

jeunes gens d'un « milieu social privilégié ». Elles ont toutes une forte représentation de classes moyennes ou modestes, et une proportion élevée de boursiers. L'Université de Navarre, par exemple, compte, sur plus de 18 000 étudiants, 3 200 boursiers et 4 725 bénéficiaires d'exemptions de droits. 51,8 % des familles ont des revenus moyens et 35,4 % des revenus modestes.

- 5. Il ne pouvait y avoir de « débat » à l'intérieur de l'Opus Dei lorsqu'un membre a accédé à un poste ministériel en Espagne, ni plus tard quand quelques autres personnalités sont à leur tour devenues ministres. En cette matière, comme en toutes autres, chacun pense, agit et s'engage comme il l'entend, sans engager ni l'Église, ni l'Opus Dei, ni ses membres, et la Prélature partie intégrante de l'Église catholique s'interdit toute consigne et toute recommandation de type professionnel ou politique. Le prétendu « sermon » d'un dirigeant de l'Opus Dei, auquel fait allusion un sociologue (M. Estruch) est non seulement « imaginaire » (comme il le dit lui-même), mais invraisemblable. Tous les membres de l'Opus Dei ont, par nature, vocation à occuper dans le monde la place qui leur revient et à faire dans leur milieu un apostolat chrétien.
- 6. L'Opus Dei n'a pas pris parti (et il n'avait pas qualité pour le faire) dans le débat sur la théologie de la libération. L'opinion d'un théologien en marge d'un colloque organisé en Amérique latine n'engage pas l'Opus Dei. Il va de soi que les fidèles de la Prélature de l'Opus Dei adhèrent à tous les documents du magistère pontifical, et donc aux deux documents de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur la théologie de la libération. En Amérique latine, comme ailleurs, ils sont particulièrement attentifs aux inégalités sociales, et ils prennent des initiatives concrètes pour y remédier dans la mesure de leurs moyens, individuellement, ou en suscitant des intiatives appropriées. Les déclarations du théologien, membre de l'Opus Dei (le professeur Illanes), vont d'ailleurs tout à fait dans ce sens.
- 7. Contrairement à ce qu'affirme une des personnes interrogées, les membres numéraires de l'Opus Dei qui sont ordonnés prêtres ont tous exercé leur profession, et ils ont tous fait des études civiles supérieures. Très rares sont ceux, parmi eux, qui se verront confier des charges de gouvernement dans l'Opus Dei. Ces charges associent quelques prêtres et une majorité de laïcs.
- 8. Il va de soi que les membres de l'Opus Dei, tout comme leur fondateur, ont accepté sans réserve les enseignements du Concile Vatican II, dès la promulgation des textes conciliaires. Ils s'en sont même réjouis, et ils ont à cœur de les faire connaître et appliquer. Mgr del Portillo, premier Évêque-Prélat de l'Opus Dei, a d'ailleurs été un membre actif de plusieurs Commission conciliaires.

Bureau d'information de la Prélature :

M. François Gondrand 5, rue Dufrénoy - 75116 Paris Tél.: 01 45 03 03 72 - Fax: 01 45 03 21 71

SNOP. n° 105 - 14 mars 1997